

RÉPLIQUES

Dans le volume 15, numéro 1 des Cahiers, nous avons publié l'article *L'aide médicale à mourir ou quand la banalité du mal s'installe dans les esprits*. À la suite de cette parution, nous avons reçu une réplique de la part d'un de nos lecteurs.

Nous rappelons que, selon notre politique éditoriale, les opinions émises n'engagent que leurs auteurs.

Exceptionnellement, nous publions cette réplique ainsi que la réplique à la réplique de la part de l'auteur de l'article. NDLR

Spolier le sens des mots

MARCEL BOISVERT, M.D. RETRAITÉ

Montréal

boisv_ml@videotron.ca

Le long texte de M^c Pierre Deschamps «L'aide médicale à mourir ou quand la banalité du mal s'installe dans les esprits» (1), dans le précédent numéro de ces «Cahiers», invite une réplique qui se voudrait aussi longue.

En moins de mots possible, le propos de M^c Deschamps consiste à faire de l'aide médicale à mourir (AMAM) une euthanasie, proscrite (jadis) par le Code criminel, et une dérogation à «Tu ne tueras point», un geste éminemment immoral, à proscrire par le milieu des soins palliatifs pour ces deux raisons. L'acceptation de l'AMAM – criminelle et immorale – découlerait selon lui, d'un arrêt de la pensée, prélude à une banalisation du mal, qui se faufile dans les esprits, atténuant le discernement du bien et du mal, et menant à un effondrement moral de la société. Il en tire des conclusions qui défigurent les soins palliatifs, tels que conçus par la Dre Cicely Saunders. La faiblesse de ses prémisses sera démontrée.

LA BANALITÉ DU MAL

Le texte de Me Deschamps repose sur l'histoire torturée (lire contestée) de «la banalité du mal», formulée par la philosophe juive-allemande Hannah Arendt dans son livre *Eichman à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal* (2).

Adolph Eichmann, ex-SS de l'armée allemande fut le principal architecte de la déportation et de l'extermination de plus de 5 millions de juifs (entre autres), durant la Deuxième Guerre mondiale de 1939-1945. Emprisonné, il s'évade et rejoint l'Argentine en 1952, pour s'y retrouver parmi de nombreux anciens soldats allemands. Pourchassé, il est finalement enlevé par la Police secrète israélienne en 1960, et amené à Jérusalem pour y être jugé. Il sera pendu en 1962 pour crimes de guerre.

Hannah Arendt est dépêchée par le magazine *The New Yorker* en tant que journaliste, pour assister au procès. Préparé mentalement depuis longtemps,

Eichmann joue le rôle du petit bureaucrate n'ayant qu'obéi aux ordres, espérant une certaine clémence de la Cour. Pour ceux qui l'ont connu, cela ne faisait aucun doute. Arendt tombe dans son piège. Devant l'ampleur des crimes, et l'impression qu'il était un homme ordinaire, un simple bureaucrate sans haine ni perversion, elle conclut qu'il avait cessé de penser, se contentant d'obéir aux ordres, d'où la notion de « la banalité du mal », débouchant sur l'« effondrement moral » de ne plus discerner le bien du mal.

HÉSITATIONS

À l'annonce de son arrestation en 1960, Arendt écrit à une collègue : « ... il est un tueur de masse diabolique... le plus intelligent de son groupe » (3). En 1963, elle inverse complètement son opinion. Me Deschamps la décrit : « Elle ne voyait pas dans Eichmann un être monstrueux ou démoniaque, mais un homme ordinaire, commun, ni pervers ni sadique »... « non plus un être stupide, mais un être qui avait développé une curieuse et authentique inaptitude à penser » (4). Ni la nature ni le diagnostic d'une « authentique inaptitude à penser » n'obtiennent explication valable.

On pourrait lister ici des dizaines de livres, commentaires et chroniques, de philosophes, d'historiens, de politologues et de journalistes, toutes et tous qualifiés, qui ont manifesté leur désaccord profond avec les visions d'Arendt. Leurs arguments font le poids. Je m'en tiendrai surtout – mais pas exclusivement – à l'un des plus récents, d'une autre philosophe allemande, Bettina Stangneth.

Dans *Eichmann Before Jerusalem: The Unexamined Life of a Mass Murderer* (5), on trouve la confirmation qu'Arendt, s'en est tenue surtout à ses notes et impressions, négligeant de bien étudier certains documents disponibles lors du procès. Entre autres, d'une partie des plus de 25 heures d'enregistrements d'un groupe de discussions dont Eichmann était le locuteur principal ; en plus, de volumineux commentaires écrits par Eichmann (près de 2000

pages, dont une partie disponible) consacrés à l'analyse de ces réunions, où le déroulement et la justification de la guerre et de l'Holocauste étaient au cœur des discussions.

EICHMANN

On y apprend qu'Eichmann, dès sa jeunesse, fut très actif au sein de groupes antisémites, depuis le début des années 30. Dès 1934, il est membre du réputé SD, le service de renseignement des néfastes SS. Il participe à des dénonciations, à des interrogations, monte des filières secrètes, participe à des émigrations forcées, infiltre des organisations juives et fait des arrestations. Parfois, il outrepassa en allant au-delà des ordres reçus. En 1937, des rapports britanniques le considèrent comme un expert des questions juives et se mérite le quolibet « Tsar des Juifs » ! (6).

Au début de la guerre, il a vite gravi les échelons de l'armée allemande, au sein des SS. Friand de lectures sérieuses, il adopte les visions d'Hitler et du National-Socialisme (*Mein Kampf*), pour qui la défaite de la Première Grande Guerre de 1914-1918 était en partie due à des combines juives. Suspensions fondées ou non, les hautes instances allemandes – et Eichmann – en étaient convaincues et déterminées à prévenir à tout prix une autre défaite. D'autant plus que, notoirement, les conditions imposées par les alliés après la Première Guerre furent trop sévères, plongeant l'Allemagne dans la misère, la rancœur profonde et un antisémitisme rampant et hargneux (7).

Les Juifs étaient vus comme l'ennemi intérieur numéro 1, ainsi que de l'extérieur, par leur activisme avéré dans tous les pays européens. « La juiverie internationale a déclaré la guerre à l'Allemagne... nos ennemis seront détruits » (8). Eichmann s'était toujours intéressé aux philosophes, familier des grandes lignes de leur pensée : Socrate, Platon, Kant, Spinoza, Nietzsche. D'Heidegger, il retenait de son discours de 1933, que la grandeur d'un peuple est à la mesure

de ses énergies à défendre «son sang et son sol» (9). Contredisant Arendt, Stangneth documente un Eichmann très intelligent, très habile, capable d'avancer et de soutenir des arguments puissants. Eichmann refuse d'être un simple bureaucrate: il dit être un guerrier fanatique, qui lutte pour la liberté de son sang... une loi sacrée à ses yeux (10). Elle conclut que caractériser Eichmann par son incapacité à penser est indéfendable (11). «Elle (Arendt) l'a jugé sur la base de ses réponses lors de son interrogatoire, mais elle n'a pas analysé ses longs commentaires suffisamment. Elle en a tiré les mauvaises conclusions» (12).

Enfin, un des enregistrements contient une sorte de discours de clôture à ses collègues, il avoue avoir éliminé 5 ou 6 millions de Juifs (13), et son regret est «de ne pas avoir réussi à en éliminer 10 millions... nous aurions alors terminé la tâche» (14).

AJOUTER L'INSULTE À LA BLESSURE*

Si le personnage d'Eichmann a pris la première place, les critiques les plus dures à l'endroit d'Arendt, – de Juifs et de non-Juifs, furent en réaction à son renversant manque de compassion et d'imagination, en amalgamant «perpétrateurs» nazis et Conseils juifs, dans un semblable «effondrement moral», pour collaboration présumée avec Eichmann dans le choix des personnes devant monter à bord des trains, déportées pour des destinations et un sort encore inconnus. Arendt énonce l'idée délirante que bourreaux ET victimes «ne distinguaient plus le bien du mal», que tuer était devenu socialement acceptable, autant pour les victimes que pour les bourreaux! (15).

Ce n'est pas sans raison que dans un texte récent, le chroniqueur chevronné du *New Yorker*, R. Brody, juge qu'Arendt a affiché un manque inimaginable de compassion et d'imagination (16), à ne pas concevoir l'impossible impasse dans laquelle se

* L'expression usuelle «Ajouter l'insulte à l'injure» est une traduction fautive de l'anglais *To add insult to injury*. Insulte et injure sont synonymes. La traduction de «injury» n'est pas injure, mais blessure.

trouvaient les membres des Conseils juifs, lesquels ne savaient pas que déportation voulait dire extermination, des tractations quant à l'émigration forcée ayant eu lieu (réelles ou trompeuses qui sait?). Il fut tout simplement considéré odieux d'avancer que les Conseils juifs avaient troqué «Tu ne tueras point» (que M^e Deschamps désigne à tort comme la Règle d'Or) pour une nouvelle règle où tuer est légalement permis! (17). Pour les bourreaux certes; mais pour les victimes...?

Arendt pratique ce qu'elle reproche à Eichmann: ne pas se mettre à la place de l'autre. Hypothèse pour hypothèse, R. Brody et d'autres (18), ne s'expliquent ce dérapage incongru chez Arendt, que par son admiration et affection envers Martin Heidegger, son ancien maître et compagnon, pour le dédouaner de l'inadmissible dérive de son peuple.

SPOLIER LE SENS DES MOTS ET IMMORALITÉ

Me Deschamps y va d'une insinuation implicite envers toute personne cautionnant l'aide médicale à mourir (AMAM). Or, Arendt ne fait plus le poids de la preuve. La criminalité a été levée par la Cour suprême, et l'immoralité absolue par de nombreux ouvrages de philosophes et de théologiens renommés. Quelques noms suffiront: Gabriel Marcel, Paul Ricoeur, Hans Küng, Jacques Grand'Maison, Gabriel Ringlelet, Bernard Quelquejeu, tous ayant livré des textes cautionnant l'AMAM demandée lors de circonstances exceptionnelles (19). Nombreux d'autres noms pourraient s'ajouter.

Contesté depuis des décennies (20), le «crime» de l'AMAM demandée est maintenant résolu par la Cour suprême. Pour l'immoralité, Me Deschamps multiplie les mots TUER ou «Tu ne tueras point». Or, tous les dictionnaires donnent pour TUER: ôter la vie avec VIOLENCE, ce qui exige une victime non consentante. L'AMAM demandée, par sa précision qui humanise, est donc préférable au mot euthanasie. TUER pour signifier AMAM revient à spolier le sens

des mots – inacceptable aux bien-pensants et aux juristes. Galvauder une demande d'AMAM comme une demande de tuer ne peut mener à un authentique accompagnement ni à une éthique respectueuse des valeurs du patient.

«Tu ne tueras point», selon le bibliste A. Chouraqui (21), est une traduction incorrecte des textes bibliques anciens, dont le sens implicite incluait les exceptions : la guerre, l'autodéfense et les décrets étatiques. De tout temps, les États ont eu le droit de condamner à mort et d'accorder des «permissions de mourir», jusqu'à la domination du christianisme au IV^e siècle. La compassion a toujours prévalu sur les textes. Ce qui explique l'acceptation sans équivoque (et sans réprimande) de nombreux théologiens.

Ce qui précède plus haut montre que l'argument de «la banalité du mal» de Me Deschamps repose sur une prémisse fautive. Affirmer ne suffit pas. Il lui incombe donc de montrer en quoi et comment, l'humanisme et la sollicitude des grands personnages précédemment nommés tient d'un arrêt de penser menant à un effondrement moral qui s'accommode de la prétendue criminalité et immoralité de l'AMAM.

D'autant plus que Me Deschamps en tire des conclusions à l'intention des soignants en soins palliatifs, qui dénaturent l'essence même de cette approche essentiellement altruiste. Comment inviter sèchement «... à ne pas se sentir obligé d'un agir respectueux des dernières volontés d'une personne souffrante...»? (22) et, reconnaître le respect aux demandes d'AMAM (23) manque de crédibilité quand les «soins palliatifs» annoncent publiquement de transférer au besoin ces demandeurs... imprévisibles. Dans ce contexte, les exhortations de Me Deschamps sont inappropriées. Conseiller de placer inconditionnellement leurs valeurs au-dessus de celles de leurs patients malchanceux et en souffrance inapaisable, est contraire à la philosophie même des «soins palliatifs», voulue par Dre Saunders, réfractaire au paternalisme. C'est oublier son enseignement incessant, à savoir : de tout faire pour rejoindre le patient

sur SON terrain et non sur le nôtre (23); et «de ne jamais imposer nos croyances à quiconque, surtout pas à une personne qui compte sur nous» (24).

Me Deschamps écrit : «L'acte euthanasique demeure... un acte violent qui amène un médecin à faire abstraction du bien et du mal» (25). On sent là un «arrêt de penser» à la suite du mésusage du mot «tuer». L'AMAM demandée n'inclut aucune violence. Le médecin qui consent à s'effacer – même contre son gré – le fait par la «fidélité à l'autre» de Gabriel Marcel, lui manifestant une «sollicitude» digne de celle de Paul Ricoeur, conforme à la Règle d'Or (la vraie), le socle de «Soi-même comme un autre» (26).

CONCLUSION

Empressée de publier ses idées sur «la banalité du mal», Arendt a erré quant à Eichmann et aux Conseils juifs. Eichmann n'a jamais cessé de penser ni d'écrire. Les Conseils juifs étaient condamnés au tragique d'impasses sans issue. Fortement contestées, les impressions d'Arendt lui appartiennent seule...

Faisant siennes les fausses prémisses d'Arendt, Me Deschamps erre de la même façon. Le Canada, et le Québec davantage, discutent d'AMAM depuis plus de 30 ans (1982). La Cour suprême ayant levé l'interdit de l'AMAM, Deschamps maintient l'immoralité de l'AMAM qu'en spoliant le mot TUER et le 6^e Commandement de leur sens exact... réplique lui étant présentée par d'éminents penseurs à la moralité inattaquable.

De plus, il erre sur la nature de la Règle d'Or, qu'il ramène à TUER, ce qui déshumanise la relation soignants / soignés, conseillant aux premiers, à contre-courant, de privilégier leurs croyances aux dépens des patients, ce qui se veut contraire à la déontologie de soigner et des soins palliatifs. Me Deschamps refuse ce que philosophes et théologiens préfèrent : la sollicitude qui permet de passer outre aux règles, quand l'Autre m'appelle du fond de sa détresse.

«L'éthique, ce n'est pas une personne qui sait, mais plusieurs personnes qui cherchent» (27), pour trouver «la solution la plus humaine» de Jacques Grand'Maison (19).

RÉFÉRENCES

1. Deschamps, P. «L'aide médicale à mourir ou quand la banalité du mal s'installe dans les esprits», *Les Cahiers francophones de soins palliatifs*, 2015, 15(1): 55-61.
2. Arendt, H. *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*. Éd. Payot et Rivages 1996.
3. Hannah Arendt to Mary McCarthy. *Correspondence 1949-1975*. Carrol Brightman Calif. 1996, p. 81-82. Cité dans Stangneth B. p. xxiii vide infra.
4. Deschamps, *idem*, p. 56.
5. Stangneth, B. *Eichmann Before Jerusalem: the Unexamined Life of a Mass Murderer*. Vintage Books 2015.
6. Stangneth, *idem*, p. 7-15.
7. *Idem*, p. 215-216.
8. *Idem*, p. 206.
9. *Idem*, p.221.
10. *Idem*, p. 303.
11. *Idem*, p. 268.
12. *Idem*, p. 219-220.
13. *Idem*, p. 301.
14. *Idem*, p. 304.
15. Deschamps, *idem*, p. 58.
16. Brody, R., Hannah Arendt's Failures of Imagination, *The New Yorker*, 3 déc. 2013.
17. Deschamps, *idem*, p. 57.
18. Cesarani, D., *Adolf Eichmann*, trad. O. Richet, Paris Tallandier, 2010, p.12.
19. Pas une citation, mais des ouvrages entiers, ou pans d'ouvrage doivent être lus pour tirer profit de ces penseurs. Détails d'édition sur Internet. Gabriel Marcel, *Avoir et Être*, cité par Ricoeur, p. 311-312; Paul Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, p. 279- 337; Hans Küng, *Mourir dans la dignité*; Jacques Grand'Maison, «Euthanasie sur demande: pour la solution la plus humaine», *Culture et Foi*, déc. 2010; Gabriel Ringlet, *Vous me coucherez nu sur la terre nue*, chapitre Grandir dans la transgression, p. 117-136; Bernard Quelquejeu, *Un théologien devant la fin de vie*, Internet / Mediapart.
20. Le Cahier de travail n° 28 de la Commission de la réforme du droit montre le refus de la population de considérer l'aide à mourir altruiste comme un meurtre par vengeance.
21. Chouraqui, A. *Les Dix Commandements Aujourd'hui*, Robert Laffont, 2000.
22. Deschamps, *idem*, p. 62.
23. *Idem*, p. 63.
24. Saunders, CM, Quiconque a côtoyé Dre Saunders reconnaît ces mots comme sa marque de commerce personnelle.
25. *Idem*, The Management of Terminal Disease, p. 4, Arnold 1978.
26. Deschamps, *idem*, p. 64.
27. Ricoeur, P. *Soi-même comme un autre*, p. 258.
28. Ringlet, G. *Vous me coucherez nu sur la terre nue*, Albin Michel, p. 132.

Réplique à Marcel Boisvert

PIERRE DESCHAMPS, C.M., Ad. E.

Avocat et éthicien, Montréal
deschamps.p@videotron.ca

INTRODUCTION

Dans une société libre et démocratique, chacun a le droit de s'exprimer sur un sujet aussi délicat que l'euthanasie ou l'aide médicale à mourir, sujet qui ne fait pas l'unanimité dans la société, même au sein des quelques sociétés qui ont légalisé ou décriminalisé l'euthanasie ou l'aide médicale à mourir. Et il est bon qu'il en soit ainsi.

Que le Dr Boisvert ne partage pas mes propos, nul ne saurait s'en offenser. Moi-même, je ne partage pas tous ses propos. À chacun de juger de la justesse des propos de l'un et de l'autre, mais surtout de continuer à réfléchir et à se questionner sur l'à-propos de l'aide médicale à mourir ou de l'euthanasie en société.

HANNAH ARENDT ET EICHMANN À JÉRUSALEM

La charge à fond de train que mène le Dr Boisvert à l'égard des *visions* et *opinions* d'Hannah Arendt pour essayer ni plus ni moins de déboulonner la rectitude de sa pensée, en n'hésitant pas à mentionner, au passage que, selon R. Brody et d'autres, son *dérapage incongru* résulte de son *admiration et affection* envers Martin Heidegger, son *ancien maître et compagnon*, est presque surréaliste.

Le Dr Boisvert a droit à son opinion sur Hannah Arendt, comme bien d'autres. Toutefois, en tentant, en si peu de mots, en citant quelques auteurs, de la discréditer, de discréditer son œuvre est plus qu'inconvenant lorsque l'on connaît la richesse de l'œuvre d'Hannah Arendt et l'importance de sa réflexion sur le mal en société.

Dans son texte, le Dr Boisvert parle de l'empressement d'Hannah Arendt à publier ses idées sur la banalité du mal, écrit qu'elle a erré quant à Eichmann et aux Conseils juifs, que ses impressions lui appartiennent seule, que ses prémisses sont fausses et qu'elle ne fait plus le poids de la preuve. Qui plus est, il évoque, dans son texte, qu'il existe des dizaines de livres, d'études, de commentaires et de chroniques, de philosophes, d'historiens, de politologues et de journalistes, toutes et tous qualifiés, qui ont manifesté leur désaccord profond avec les *visions* d'Hannah Arendt. Selon le Dr Boisvert, leurs arguments font le poids.

Que plusieurs personnes aient été en désaccord avec les *visions* d'Hannah Arendt, soit. En fait, Hannah Arendt n'avait pas de *visions*; elle était cependant une philosophe visionnaire lorsque l'on considère l'ensemble de son œuvre. Elle peut être considérée comme l'un des plus grands penseurs du 20^e siècle. Que Bettina Stangneth soit en désaccord avec Hannah Arendt ne fait pas pour autant d'Hannah Arendt une *minus habens* sur le plan de la pensée et de la réflexion.

Hannah Arendt, comme plusieurs philosophes, a réfléchi sur le mal, sur l'essence du mal. Sa pensée s'est articulée autour du concept de *banalité du mal*, concept philosophique qui pose la possibilité de *l'inhumain* en chacun d'entre nous. Saurait-on lui en faire reproche et la vilipender? Loin de voir le mal comme radical, elle le voit comme une possibilité qui habite chaque personne, même les bonnes personnes¹. Pour elle, le mal, dans son essence même, n'a pas nécessairement une forme hideuse ou monstrueuse. Il se manifeste banalement lorsque l'esprit humain cesse de réfléchir.

Certes, certaines prises de position de la part d'Hannah Arendt ont choqué plusieurs de ses concitoyens. Le film *Hannah Arendt* le démontre bien². Sa réflexion sur la banalité du mal est troublante, mais importante et nécessaire, notamment en ce qui a trait à l'aide médicale à mourir ou à l'euthanasie.

Ce que le Dr Boisvert ne semble pas avoir saisi, c'est que, dans *Eichmann à Jérusalem*, le propos d'Hannah Arendt n'est pas de présenter un compte rendu détaillé du procès, mais de réfléchir, à partir de ce procès, sur la nature humaine, sur le mal, mais surtout sur la banalité du mal. Elle n'agit pas en tant que *reporter*, mais comme philosophe ou théoricienne politique. Son champ de réflexion est l'espace public.

Dans l'espace public, la question de savoir si l'aide médicale à mourir est bien ou mal s'avère être une question qui mérite d'être posée si tant est que la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal demeure pertinente, à moins que l'on en fasse le deuil. Le débat entourant l'aide médicale à mourir ou l'euthanasie a occulté cette question qui, au plan philosophique, demeure une question fondamentale. La théorie que propose Hannah Arendt, soit celle de la banalité du mal, pour appréhender et expliquer le mal en société, constitue un apport important à la discussion portant sur un sujet délicat et controversé que constitue l'aide médicale à mourir. Au lecteur de tirer ses propres conclusions.

Écrire, comme le fait le Dr Boisvert, qu'Hannah Arendt *tombe dans le piège* d'Adolph Eichmann est une affirmation quelque peu gratuite. Pour qui

connaît l'œuvre et la pensée d'Hannah Arendt, elle n'était pas du genre à se faire piéger. Au risque de le répéter, *Eichmann à Jérusalem N'EST PAS UN COMPTE RENDU DU PROCÈS D'ADOLPH EICHMANN MAIS LE POINT D'APPUI À UNE RÉFLEXION SUR LA NATURE HUMAINE ET DE SON RAPPORT AVEC LE MAL.*

AIDE MÉDICALE À MOURIR ET EUTHANASIE

Selon le Dr Boisvert, *l'aide médicale à mourir demandée n'inclut aucune violence*. À cet égard, il déplore le mésusage du mot tuer. En effet, tous les dictionnaires, écrit le Dr Boisvert, donnent pour tuer: ôter la vie avec violence, ce qui exige, selon lui, une victime non consentante.

Dans son livre *Médecin catholique. Pourquoi je pratique l'euthanasie*³, Corinne Van Oost, médecin belge ayant pratiqué plusieurs euthanasies en Belgique, s'exprime sur la nature du geste euthanasique. Pour ne pas déformer sa pensée, j'ai voulu citer un large extrait qui traduit sa position face à l'euthanasie. Elle écrit:

Quand j'ai accepté de pratiquer l'euthanasie, le plus difficile pour moi a été d'exercer cette violence sur le corps. Injecter un produit létal à quelqu'un, même mourant, c'est combattre la vie; la forcer à s'arrêter alors qu'elle essaye toujours de résister. À ce moment-là, on se retrouve en collaboration avec le mal, on va dans le même sens. Alors oui, on a le sentiment de «tuer».

Pourtant, jamais je n'ai eu l'impression de supprimer mon patient. Bien entendu, l'interdit du meurtre est et doit rester un principe fondateur de la société. Mais cet interdit ne renvoie pas au contexte de la fin de vie ni de la maladie – à ce qu'on appelle l'homicide par compassion. «Tu ne tueras pas» est une injonction à ne pas supprimer l'autre en tant qu'autre, l'autre parce qu'il est différent de moi, parce qu'il me gêne, ne pense pas comme moi, ou qu'il m'empêche d'accéder au pouvoir. C'est un interdit opposé à la tentation de Caïn à l'égard d'Abel. La Bible est truffée

de meurtres, et nos sociétés continuent de les perpétrer dans la guerre. Trop de pays dans le monde sont dramatiquement bien placés pour le savoir. Dans l'euthanasie, au contraire, je reconnais précisément l'autre dans sa différence et son autonomie. Et jusqu'à me faire violence à moi-même⁴.

Par ailleurs, lors du colloque du Réseau des soins palliatifs du Québec, qui s'est tenu à Québec les 12 et 13 mai 2014, en conférence plénière, j'étais présent, le Dr Marc Sauveur, médecin belge ayant pratiqué plus de cent euthanasies sur des patients depuis l'adoption de la loi belge sur l'euthanasie, a affirmé que celui qui pratique l'euthanasie est amené, et nous le citons, «à faire le *deuil du bien et du mal*» et que l'euthanasie est un *acte violent*. Selon le Dr Sauveur, ce geste en est toujours un «du moindre mal».

Dans ce contexte, réfléchir sur la nature du geste euthanasique, sur la violence qui y est associée aux dires de médecins qui l'ont posé, sur le mal et le moindre mal est tout à fait approprié. Vouloir évincer ces termes, violence, mal et tuer, de la réflexion sur l'euthanasie, c'est occulter une partie de la réalité telle que décrite par certains médecins ayant pratiqué l'euthanasie. Pour contrer ces termes, on parlera de bienfaisance, de compassion, de sollicitude, ce qui n'est pas dénué de tout sens. Tous ces termes doivent faire partie de la réflexion menée sur l'aide médicale à mourir et l'euthanasie.

AIDE MÉDICALE À MOURIR ET SOINS PALLIATIFS

L'aide médicale à mourir, faut-il le rappeler, ne fait pas partie de l'univers des soins palliatifs. En dissociant dans la *Loi concernant les soins de fin de vie*⁵, ce qu'il n'avait pas fait dans le projet de loi, l'aide médicale à mourir et les soins palliatifs, le législateur s'est montré respectueux de la philosophie des soins palliatifs. Il a même reconnu, dans la définition des soins palliatifs, que ceux-ci visent le soulagement et l'accompagnement, sans hâter ni retarder la mort⁶. On aurait peut-être voulu que le législateur ne fasse pas cette dissociation, mais la réalité est qu'il l'a fait.

Que des médecins de soins palliatifs ou des maisons de soins palliatifs refusent d'administrer l'aide médicale à mourir peut se comprendre dans la mesure où l'aide médicale à mourir, de par la volonté du législateur, ne fait pas partie des soins palliatifs de fin de vie et que hâter la mort est contraire à la philosophie des soins palliatifs. Saurait-on leur en faire grief? Que des médecins de soins palliatifs se sentent confortables à administrer l'aide médicale à mourir relève de leur conscience et nul ne saurait les juger s'ils acceptent de l'administrer. La prudence et la sagesse voudraient que celle-ci soit toutefois pratiquée dans un milieu extérieur au milieu des soins palliatifs.

Dans le *Guide sur l'exercice de l'aide médicale à mourir*, rédigé par le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens⁷, on peut lire ce qui suit: «*Pour accepter d'administrer l'AMM, le médecin devrait être persuadé qu'elle représente la meilleure option à considérer, non seulement pour le patient qui la demande, mais aussi pour lui-même, qui devra effectuer le geste et vivre avec ses répercussions professionnelles, légales et morales*»⁸.

Il ne s'agit pas ici, comme semble le suggérer le Dr Boisvert, pour un médecin de privilégier ses croyances aux dépens des patients, ce qui serait contraire à la déontologie de soigner et des soins palliatifs. C'est reconnaître que le médecin, dans le cadre de la relation qui s'établit avec un patient en soins palliatifs, est une personne, au même titre que le patient et que, s'il doit prendre soin du patient, au meilleur de ses connaissances et de ses habiletés, il doit également prendre soin de lui-même. C'est ce qu'affirme le texte du Guide. Doit-on y voir là une forme d'égoïsme ou un signe de prudence? Au lecteur d'en juger.

Le patient en fin de vie qui satisfait aux critères relatifs à l'aide médicale à mourir est en droit de l'obtenir. Toutefois, l'exercice de ce droit doit se faire dans le respect des droits d'autrui, notamment des patients en fin de vie qui ont opté pour des soins autres que l'aide médicale à mourir, notamment les

soins palliatifs, qui ne sauraient être inquiétés dans leur milieu de soins par l'introduction d'un soin dont la finalité est de mettre fin à la vie d'une personne.

CONCLUSION

Que l'on soit pour ou contre l'euthanasie ou l'aide médicale à mourir, il ne faut jamais arrêter de penser, de réfléchir sur ce que son introduction dans l'univers des soins de santé signifie à court, moyen et long terme. Il est normal que des points de vue divergents s'affrontent. Là où le bât blesse, c'est lorsque l'on tente de discréditer une personne, telle Hannah Arendt, en mettant de l'avant que sa pensée a été critiquée négativement par certains, en oubliant de mentionner qu'elle a été reçue positivement par tant d'autres.

La thèse du Dr Boisvert est qu'Hannah Arendt n'est pas crédible en raison de la faiblesse de ses arguments et la critique négative de son œuvre par certains auteurs, sans compter que, possiblement, ses liens avec Heidegger aient pu déformer sa pensée. Or, donc, le fait pour quelqu'un de s'appuyer sur de prétendues fausses prémisses mine toute réflexion qui s'appuie sur ces prémisses. Le Dr Boisvert a droit à son opinion. Sur ce point, je suis en total désaccord avec lui.

À la lecture des deux textes, il est à espérer que le lecteur saura faire la part de choses, qu'il sera curieux de connaître davantage la pensée d'Hannah Arendt, sa réflexion sur la nature humaine et la pertinence de celle-ci dans la réflexion portant sur l'aide médicale à mourir et l'euthanasie, et qu'en regard d'un sujet qui divise et qui ne fait pas l'unanimité, ni ici ni ailleurs, il continuera à réfléchir.

RÉFÉRENCES

1. Deschamps, Pierre. «L'aide médicale à mourir ou quand la banalité du mal s'installe dans les esprits». *Les Cahiers francophones de soins palliatifs*. Volume 15, numéro 1, p. 60.
2. Margarethe von Trotta. *Hannah Arendt*. 2013.
3. Van Oost, Corinne. *Médecin catholique. Pourquoi je pratique l'euthanasie*. Paris, Presses De la renaissance, 2014.
4. *Idem*, p. 181-183.
5. *Loi concernant les soins de fin de vie*, Loi du Québec, 2014, chapitre 2.
6. *Idem*, article 3.
7. Collège des médecins du Québec, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Ordre des pharmaciens. *L'aide médicale à mourir. Guide d'exercice*, 08/2015.
8. *Idem*, p. 24.